



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

50 660 113

Québec, le 1^{er} mars 2005

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Édifice parlementaire
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Premier Ministre,

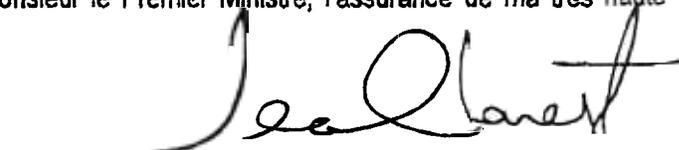
Je désire, par la présente, appuyer la demande du premier ministre du Manitoba, M. Gary Doer, pour que le projet de la dérivation des eaux du *Devils Lake* soit inscrit de façon prioritaire à l'ordre du jour de la prochaine rencontre entre la secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Condoleeza Rice, et un représentant officiel du gouvernement du Canada.

La dérivation des eaux du *Devils Lake* (North Dakota) vers la rivière Cheyenne et la Rivière Rouge en direction du lac Winnipeg, au Manitoba, constitue un important sujet de controverse entre les États-Unis et le Canada. En effet, le projet de dérivation envisagé détournera des eaux pouvant contenir des contaminants nocifs et des espèces exotiques envahissantes vers le lac Winnipeg.

J'appuie également la demande de M. Doer pour que le gouvernement du Canada demande au gouvernement des États-Unis de porter ce litige entre le North Dakota et le Manitoba devant la Commission mixte internationale.

À ce sujet, je vous informe que la Commission des Grands Lacs, où siège le Québec à titre de membre associé, a appuyé la démarche du Manitoba par l'envoi d'une lettre, le 21 janvier dernier, au secrétaire d'État des États-Unis lui demandant de soumettre la question du *Devils Lake* à la Commission mixte internationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Jean Charest